

## Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Rue Charles Malis 73 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
27/02/2026

📅 Prochaine visite avant le:  
27/02/2027

👤 Agent-visiteur:  
Husseyin Ciger

**CONCLUSION : NON CONFORME**

### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	PEB CERTI BV
Adresse	Blaisantvest 105 -, 9000 Gent, België
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Proprio Rue Charles Malis 73 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Adresse	Rue Charles Malis 73 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

### Identification de l'installation électrique

Adresse	Rue Charles Malis 73 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean Belgique
Numéro de compteur	5613775
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement 1° etage

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

## Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	avant 81

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	5613775
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VOB 3X6
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	40A 4P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	16
Description de l'installation	1 differentieel 6 automaten

## Contrôles et essai

### Équipements de test:

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	
$\Delta I_n$	
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	16
Isolement ( $M\Omega$ )	/
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>Schémas &amp; administratif</b>		
	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1; 9.1.1; 9.1.2
<b>Mesures et tests</b>		
	De waarde van de isolatieweerstand, gemeten onder de testspanningen, moet voor elke kring, waarbij de verbruikstoestellen afgekoppeld zijn, minstens gelijk zijn aan 1000 maal de waarde in V van de testspanning (minimum 0,5MΩ bij een testspanning van 500V).	L1 6.4.5.1.
<b>Mise à la terre</b>		
	Absence de la prise de terre ou prise de terre à réaliser conformément aux prescriptions.	L1 2.5 ; 5.4.2.1 ; 8.2.1.11
	Les liaisons équipotentielles principales ne correspondent pas aux prescriptions et/ou ne sont pas réalisées	L1 4.2.3.2 ; 5.4.2
	Les liaisons équipotentielles supplémentaires ne correspondent pas aux prescriptions et/ou ne sont pas réalisées.	L1 4.2.3.2 ; 5.4.2
<b>Différentiel</b>		
	Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale minimale $I_n = 40A$ , d'un sensibilité maximale de 300mA, de type A et d'un dispositif de plombage.	L1 4.2.3.4
<b>Schémas &amp; administratif</b>		
	Le(s) schéma(s) de position et unifilaire de l'installation est (sont) à prévoir.	

## Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12

## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 27/02/2027 . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur



## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

## Annexes

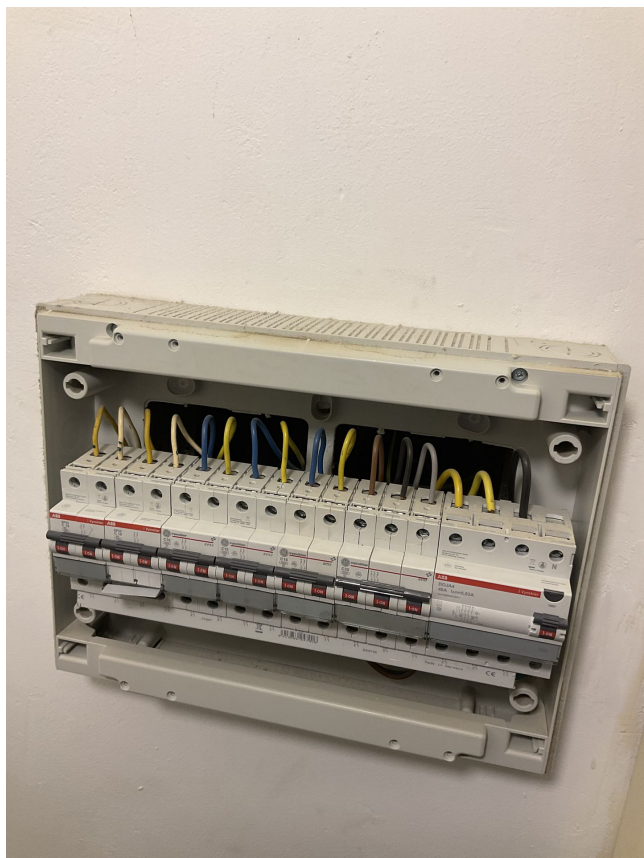


Tableau 1